

COORDINATION DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION EN GRÈVE CONTRE LA LOI TRAVAIL

Déjà à Joliot Curie, Coëtlogon, Chartres-de-Bretagne, Bréquigny... des internats et des vies scolaires ont été fermés en pleine semaine. Dans de nombreuses écoles les services de restaurations sont restés fermés les jours de manifestation. Dans des dizaines de bahuts depuis le 9 mars nous, précaires de l'éducation, sommes nombreux à poser des jours de grève de manière ponctuelle ou même continue.

Lundi 16 mai nous nous sommes rassemblés lors d'une première réunion de coordination des personnels précaires de l'éducation. Une trentaine de personnes (ASEN/AED, EVS-AVS, animateurs-trices périscolaires, ATSEM, enseignants-es, vacataires,...) étaient présentes représentant une vingtaine d'établissements dans toute l'Ille-et-Vilaine.

Il nous a semblé important de mener à partir de cette coordination une action de sensibilisation et de soutien aux collègues isolés dans les établissements.

LA LOI TRAVAIL REMET EN CAUSE CENT ANS DE LUTTES SOCIALES !

Depuis bientôt trois mois les mobilisations contre la loi travail s'intensifient. Les lycéens-es, les étudiants-es et les précaires n'ont pas attendu l'appel des centrales syndicales pour manifester, occuper les lycées, les facs et faire grève. Dès le début, le mouvement a donné naissance à des manifestations dont les cortèges n'avaient pas été aussi fournis depuis bien longtemps, révélant un large refus de la précarisation de l'emploi. Aujourd'hui les grèves commencent à émailler le territoire et à bousculer le quotidien, notamment dans les transports routiers, ferroviaire et aérien, chez les dockers...

C'est nous, PRECAIRES, qui faisons tourner les machines de l'éducation : Ecoles, Collèges, Lycées, Cantines, Garderies... Nous gérons, au jour le jour des centaines et des milliers d'élèves dans des locaux toujours plus dégradés par le manque de moyens et de personnels. Indispensables, et avec des conditions de travail qui se dégradent, nous sommes pourtant les plus mal payés ! Nous ne bénéficions d'aucune formation, nous travaillons à temps partiel et avec des horaires variables. Régulièrement, des tâches qui ne correspondent pas à nos missions nous sont confiées. À cela s'ajoute la précarité de nos contrats (renouvelés à l'année, au trimestre et parfois au mois) ce qui s'apparente, surtout en période de mouvement social, à un véritable chantage à l'emploi pour ceux qui souhaitent faire grève, ou ne serait-ce que contester un ordre ou une décision, et être gardé l'année suivante.

La précarité, nous ne voulons pas la retrouver lors de futurs emplois, ni la voir s'étendre au sein même de l'éducation !

**NOUS APPELONS TOUS LES PERSONNELS À SE METTRE EN GRÈVE
LORS DES PROCHAINES JOURNÉES D'ACTION ET DE MANIFESTATION
ET À LA RECONDUIRE JUSQU'AU RETRAIT DE LA LOI.**

POURQUOI FAIRE GRÈVE ?

Faire grève permet plusieurs choses : Tout d'abord cela bouleverse le quotidien des établissements et force la hiérarchie - et surtout le rectorat et donc en dernière instance le gouvernement – à prendre la mesure de notre opposition, c'est cela la création d'un rapport de force. Ensuite cela nous permet de dégager du temps afin de participer pleinement au mouvement contre la loi (manifestations, assemblées générales, blocages économiques, etc). Enfin, c'est aller à la rencontre de nos collègues, leur permettre de sortir de l'isolement. Faire grève est un acte hautement solidaire !

Au sein du secteur de l'éducation nous pouvons subir diverses pressions. Nous pouvons nous sentir coupable, or nous nous battons pour l'intérêt commun, pour nos élèves, comme l'ont bien compris les lycéens qui montrent depuis le début du mouvement leur hostilité à la loi !

Depuis le 16 mai, nous menons des actions de diffusion et de collecte d'informations dans les établissements. Ce travail de terrain met en lumière de nombreuses pratiques de chantage, et d'intimidation de la part de nos chefs de service. Nous allons réaliser une enquête en adressant un questionnaire au personnels pour recenser ces pratiques et les transmettre au rectorat. Ces menaces, qui portent atteinte à notre droit de grève, de même que les cas de remplacement de collègues grévistes, ou toute mission qui nous serait confiée et qui ne correspond pas à nos statuts, doivent être rapportés et combattus collectivement. Nous invitons nos collègues à ne pas rester isolés face à de tels abus, et à nous contacter pour apporter ensemble, assurés de nos droits, une réponse forte à la hiérarchie.

COMMENT FAIRE GRÈVE ?

Aucune obligation de prévenir son chef de service. Un préavis couvre tous les personnels de l'éducation au moins jusqu'en juillet. Grâce à ce préavis tous les salariés de l'éducation nationale peuvent se mettre, dès qu'ils le souhaitent et pour le temps qu'ils veulent, en grève. Selon les contrats (droit privé ou public), les heures et les journées débrayées ne sont pas comptabilisés de la même façon. Un ASEN perd 1/30ème de son salaire par jour de grève, alors que les personnels sous contrat type CUI-CAE perdent la part de salaire correspondant aux heures grévées. (N'hésitez pas à nous contacter pour des infos plus précises).

ORGANISER LA GRÈVE

Lorsque la grève dure, face aux pertes de salaire notre meilleur outil pour l'organiser est la caisse de grève. Tous les secteurs qui mènent des grèves illimitées y ont recours, à l'instar des cheminots ou des ouvriers des raffineries en 2010. Organisons-nous pour récolter de l'argent lors de nos rassemblements, ou auprès des personnels. Redistribuons cet argent entre nous, proportionnellement aux jours de grève.

**RETROUVONS-NOUS POUR NOUS ORGANISER
LA COORDINATION SE REUNIT LES LUNDIS A 18H
AUX LOCAUX DE SUD EDUCATION: 5 RUE DE LORRAINE (VILLEJEAN)**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
JUSQU'AU RETRAIT DE LA LOI EL-KHOMRI**